



**ELECTION DU COMITE DE DIRECTION
DU DISTRICT du CHER de FOOTBALL
ASSEMBLEE GENERALE DU 25 SEPTEMBRE 2020**

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

*A remplir par la tête de liste et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception **avant le 26 Août 2020 à minuit, dernier délai**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature. Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election du Comité de Direction »*

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse du domicile : _____

Adresse électronique : _____

Le cas échéant, nom de la liste : _____

- Déclare, en tant que tête de liste, la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction du District du Cher de Football,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - * d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
 - * d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales

Fait à _____ le _____

Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

→ **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**

→ **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb - sauf le candidat tête de liste qui fait cette déclaration ci-dessus),**

→ **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**

→ **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.**

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N°LICENCE <i>(si membre individuel des instances FFF, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
Président N°1				
Vice-Président (le cas échéant) N°2				
Secrétaire Général N°3				
Trésorier N°4				
Arbitre N°5				
Educateur N°6				
Femme N°7				
Médecin N°8				
N°9				
N°10				
N°11				
N°12				
N°13				
N°14				
N°15				
N°16				
N°17				
N°18				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin